

Pour être prêts en cas d'urgence, l'exercice d'évacuation est une obligation



Pensez à faire cet exercice durant l'été !

La loi sur la santé et la sécurité du travail oblige l'employeur à procéder à un exercice d'évacuation et de sauvetage au moins une fois par année. Les mois d'été sont favorables pour tenir cet exercice.

Voici comment faire l'exercice, et surtout comment s'assurer qu'il soit utile.

Avant l'exercice

Choisissez une date en collaboration avec le Service de prévention des incendies de votre localité ou votre système d'alarmes et de sécurité. Il est essentiel de les informer et d'obtenir leur collaboration.

Comme, dans la plupart des cas, le système d'alarme appelle automatiquement les pompiers, ils doivent savoir que c'est une simulation.

Déterminez la nature de l'urgence.

Choisissez la personne qui déclenchera l'alarme au moment choisi. À part les pompiers, elle doit être la seule à connaître le moment exact de l'exercice et le lieu d'origine de l'incendie fictif.

Pendant l'exercice

Déclenchez l'alarme et surveillez l'exercice en prenant soin d'évaluer tous les points.



Après l'exercice

Faites un bilan après tout exercice ou toute urgence pour en tirer les leçons et améliorer la gestion des mesures d'urgence.

Voici les points à surveiller pour réaliser ce bilan.

Le personnel

- Tous ont-ils évacué sans hésitation, sans heurt, ni bousculade ?
- Quelqu'un a-t-il été oublié ?
- Le décompte du personnel a-t-il été effectué ?

Les équipements et les locaux

- Les appareils ont-ils été arrêtés de façon sécuritaire ?
- Les fenêtres et les portes ont-elles été fermées (ouvertes lors d'une fuite de gaz) ?
- Les voies de sortie étaient-elles dégagées ?

Le matériel d'urgence

- Les avertisseurs d'alarme manuels ont-ils tous fonctionné ?
- Les cloches et les haut-parleurs de l'interphone ont-ils tous fonctionné et pu être entendus partout dans le bâtiment ?
- Les extincteurs et les trousseaux de premiers secours (selon le cas) étaient-ils accessibles ?
- L'éclairage d'urgence a-t-il fonctionné ?
- Les sorties étaient-elles visibles et facilement accessibles ?

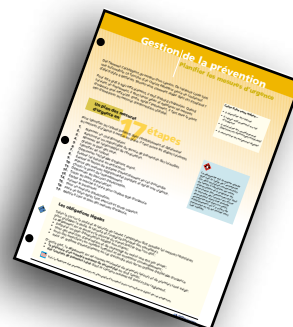
La coordination avec les intervenants externes

- Les services d'urgence ont-ils été informés rapidement et clairement ?
- Une personne a-t-elle su les diriger au bon endroit ?
- Est-ce que seul le coordonnateur (ou une personne désignée) s'est occupé des relations avec les services d'urgence et les médias ?

N'oubliez pas qu'il faut vérifier le programme des mesures d'urgence tous les ans, surtout lorsqu'il y a des changements dans l'entreprise.

Il faut profiter d'un exercice comme celui-ci pour constater s'il est toujours applicable ou s'il doit être adapté.

Consultez notre fiche technique **Gestion de la prévention – Planifier les mesures d'urgence** disponible sur notre site internet pour obtenir plus de détails sur cet exercice.



Auto-jobs.ca

Vous êtes à la recherche de personnel qualifié dans le domaine des services automobiles ?

Consultez Auto-jobs.ca

Vous cherchez un emploi à la mesure de votre talent et de vos possibilités ?

Consultez Auto-jobs.ca

Auto-jobs.ca, le site spécialisé dans la rencontre des compétences du domaine des services automobiles.